

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NOEUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15

Séance n° 4 du 23 Juin 2026

DATE DE LA CONVOCATION
le 17 Juin 2026

L'an deux mil vingt-six et le Mardi vingt-trois Juin, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire.

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Carole MORTELECQ, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Thierry COCHARD, Pascal HERBERT, Joëlle NAUROY, Jean-Yves LABROUSSE, Tony MOREIRA-DA-COSTA, Julien GALLET, Mélissa DJELIL, Anne-Sophie IGOUFE, Tiphaine AGOURNAZE, Julie DUROYON.

Absents : Dimitri THIBAUT représenté par Julie DUROYON

Secrétaire : Anne-Sophie IGOUFE

❖ *Délibération n° CM38-2026*

Proposition du rachat d'action INGE'OISE du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Saint-Martin-le-Noeud

Pour lancer la procédure d'appel d'offre en vue de lancer le projet du terrain synthétique, le SIVU de Saint-Martin-le-Noeud à délibérer pour adhérer à l'ADTO-SAO, la nouvelle dénomination est à ce jour INGE'OISE, une action d'une valeur de 150 Euros était demandée pour adhérer.

A ce jour les travaux sont terminés, la fermeture du Syndicat est donc envisagée et dans ce cadre le SIVU cède l'action.

Il est proposé à la collectivité de Saint-Martin-le-Noeud déjà détentrice d'actions de racheter celle du Syndicat pour une valeur de 150 Euros.

Vu l'avis favorable de la commission plénière du 16 juin,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

♦ **ACCEPTE** la proposition de racheter l'action du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Saint-Martin-le-Noeud d'une valeur de 150 Euros.

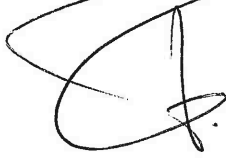


SLOW

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme, le 24 juin 2026

Jean-Marie DURIEZ, Maire



IGOUBE Anne-Sophie, Secrétaire



qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte publié le 24 Juin 2026.

